

ORDRE DU JOUR
séance extraordinaire du Conseil de Ville
tenue le mardi 23 août 2022 à 18h30

1. Ouverture de la séance;
2. Présence et vérification du quorum ;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
4. Mandat à la firme MEC Consultants inc. pour la refonte des règlements ;
5. Levée de la séance.